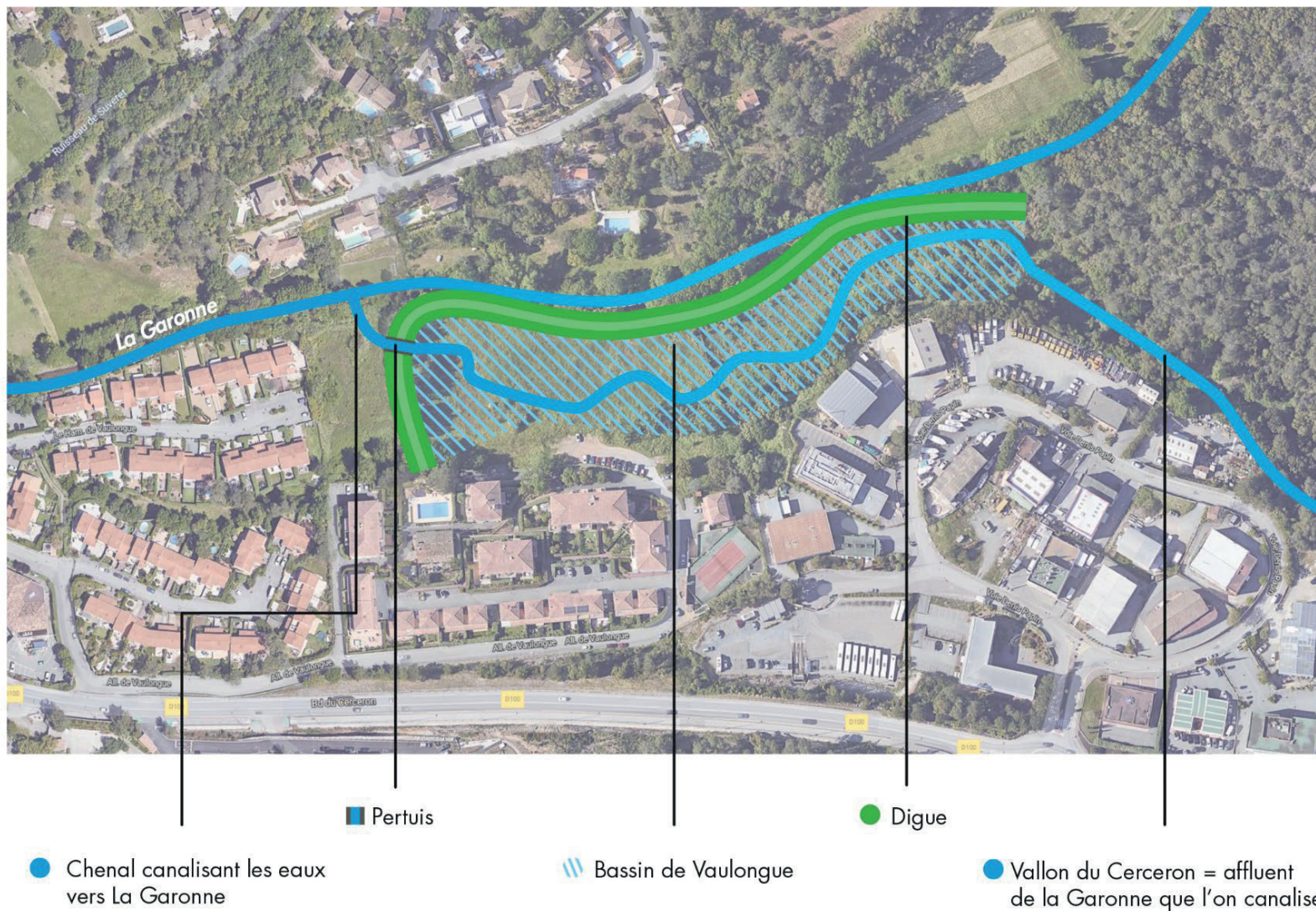


DOSSIER DE PRESSE CRÉATION DU BASSIN DE VAULONGUE

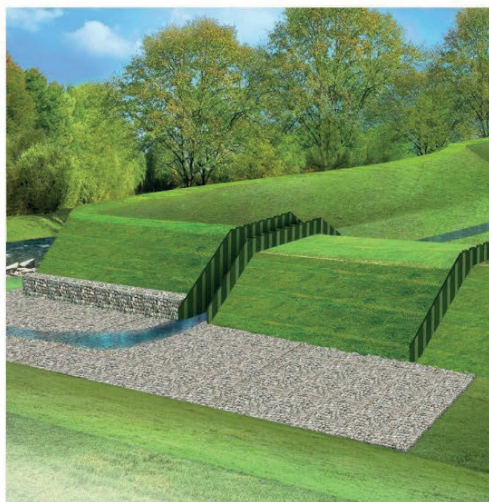
8 AVRIL 2022

Estérel
côte d'azur
AGGLOMÉRATION
Un destin en commun.

VUE AÉRIENNE DU SITE



FONCTIONNEMENT DE L'ÉCRÊTEUR DE CRUE



FONCTIONNEMENT EN PÉRIODE NORMALE

Les pluies ruissellent des quartiers en surplomb vers le bassin de retenue. Un pertuis* passant au travers de la digue permet à l'eau de s'écouler. Protégé de l'obstruction des déchets, il limite le débit en aval.



REMPLISSAGE DE L'OUVRAGE EN PÉRIODE DE CRUE

Lorsque la capacité du pertuis est saturée, la retenue se remplit progressivement, ce qui permet de stocker temporairement une partie du volume d'eau ; le débit en aval augmente un peu. En fin de crue, le volume temporairement stocké dans la retenue se vide naturellement par le pertuis.



NIVEAU POUR UN ÉVÈNEMENT EXCEPTIONNEL

Lorsque la retenue est pleine, le déversoir de sécurité entre en fonction.

LES 5 ÉTAPES DE LA CRÉATION DE L'OUVRAGE



1

CRÉATION DE LA DIGUE ET DU PERTUIS*

Cette phase consiste à débarrasser le site pour ensuite réemployer certains matériaux pour la construction de la digue.

L'espace libéré permet la création du pertuis. Cette conduite de vidange aux allures de petit canal assure l'écoulement de l'eau et le contrôle du débit.

20 200 m³

de remblais



2

CONSOLIDATION ET TASSEMENT

L'apport de remblais permet le tassement de la fondation et une consolidation du sol plus rapide.

Pendant cette phase, les capteurs mesureront la dynamique des tassements pour assurer la stabilité de l'ouvrage.

6 mois

C'est la durée de cette étape relativement longue



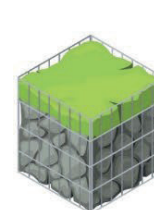
3

INSTALLATION DE PALPLANCHES

Cette étape consiste à enfoncer un rideau de palplanches en acier dans le corps de la digue afin de créer une coupure étanche dans le remblai, entre le bassin et le cours d'eau de la Garonne. Au-delà de l'étanchéité, ce rideau va assurer une sécurité complémentaire contre l'érosion interne.

600 tonnes

de palplanche dont la longueur est de 15 à 20m



4

VÉGÉTALISATION

Des végétaux sur les aménagements minéraux (enrochements, matelas et cages en gabion) vont permettre d'intégrer l'ouvrage dans son environnement.

La digue sera végétalisée et le bassin bénéficiera de plantations d'arbres et d'arbustes sur toute sa longueur.

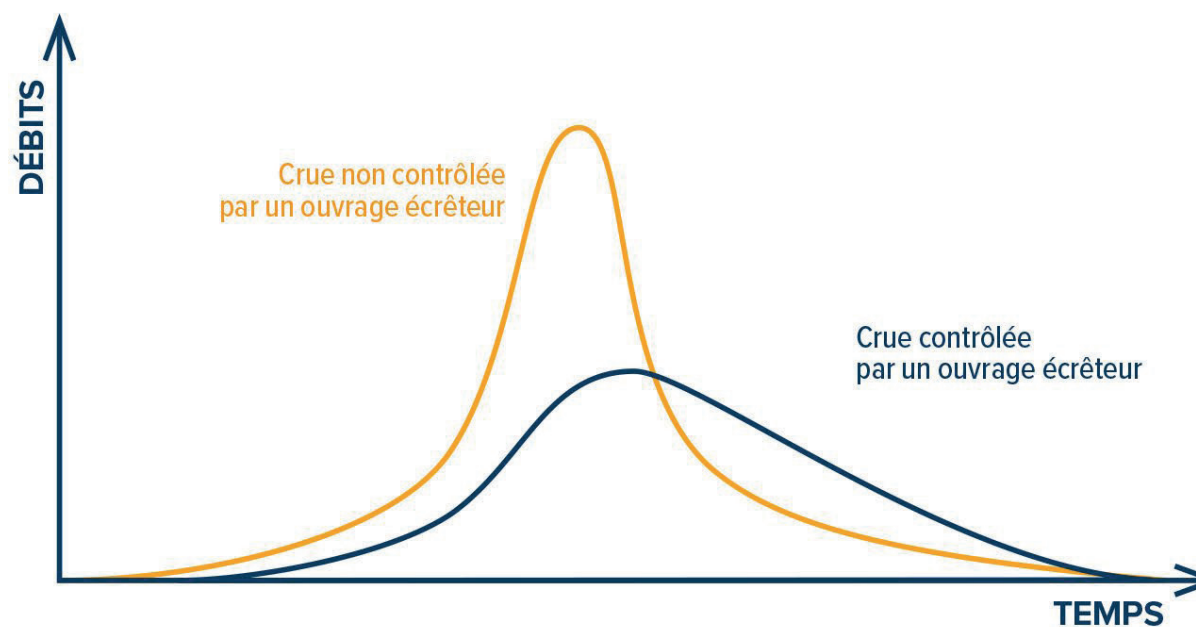


5

SURVEILLANCE ET EXPLOITATION

Le bassin sera équipé de caméras et d'un pluviomètre pour la surveillance en temps réel des intempéries et des crues, mais aussi d'instruments de mesure pour mettre en évidence d'éventuelles anomalies avant même que celles-ci se manifestent de manière visible.

ÉVOLUTION DES CRUES SELON LA PRÉSENCE D'UN OUVRAGE ÉCRÊTEUR



ESTÉREL CÔTE D'AZUR ENGAGÉE DANS LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

Le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est vulnérable aux inondations parce qu'il subit des phénomènes pluvieux imprévisibles et récurrents. Dans le cadre de sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, la Communauté d'agglomération fait de la lutte contre les inondations un sujet prioritaire de la mandature. Ainsi, elle intervient sur tout le territoire pour assurer de multiples missions : entretien et maintenance des ouvrages hydrauliques (barrages et bassins écrêteurs de crue, digues et canaux), réalisation de travaux de protection, veille météorologique, surveillance et entretien des cours d'eau.

Estérel Côte d'Azur Agglomération est engagée dans un programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI). Il permet de mener une politique globale pour prévenir les risques d'inondations et pour réduire leurs conséquences sur le territoire. Ce PAPI permet à la Communauté d'agglomération d'investir dans d'importants travaux de protection. Ainsi, sur le secteur de La Palud à Fréjus, le pont de la Garonnette a été remplacé. Le nouveau pont est constitué d'une ouverture, tandis que l'ancien en possédait deux plus étroites ce qui entraînait des obstructions et un débit insuffisant de l'eau.



L'ancien pont de la Garonnette.



Le nouveau pont de la Garonnette.

Régulièrement, des opérations de désensablement sont réalisées à l'embouchure des cours d'eau de la Garonne et du Pédégal. En effet, la présence de sable influe sur l'écoulement des eaux. Ce type d'entretien consiste donc à enlever le sable pour permettre un bon écoulement de l'eau. La Communauté d'agglomération procède également une fois par an à des travaux de réfection des canaux en béton du lit des cours d'eau urbain à savoir la Garonne, le Valescure et le Pédégal.

PROTEGER LA BASSE VALLÉE DE L'ARGENS

La protection de la basse vallée de l'Argens représente un enjeu majeur. Dans le cadre du PAPI de l'Argens et des Côtiers de l'Estérel, des travaux réalisés sur le seuil des Iscles à Roquebrune-sur-Argens vont permettre un meilleur écoulement de l'Argens. Des travaux sont également en cours pour abaisser le seuil du Verteil ce qui permettra également d'optimiser l'écoulement du fleuve. Enfin, afin d'apporter une aide aux habitants confrontés aux inondations, des diagnostics de vulnérabilité vont être proposés. A la demande d'un particulier, un professionnel viendra identifier des mesures de protection à mettre en place. Un accompagnement sera proposé afin de déposer un dossier de demande de subvention pour financer la réalisation des travaux.

L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU



Depuis le 1er janvier 2018, les cours d'eau sont gérés par Estérel Côte d'Azur Agglomération. Cependant, leur entretien reste l'affaire de tous. Chaque propriétaire de cours d'eau, qu'il soit public ou privé, doit respecter le code de l'environnement. L'entretien des cours d'eau est une action prioritaire en matière de prévention des inondations. 220 kilomètres de cours d'eau sont recensés sur le territoire. Plus de 40 km de ces cours d'eau, en zone urbaine, sont entretenus par la Communauté d'agglomération et par trois syndicats : le syndicat de la Garonnnette, le Syndicat Mixte de l'Argens et le Syndicat Mixte Inondations Aménagement et Gestion de l'Eau Maralpin. Des prestataires sont chargés de leur entretien annuel et de leur remise en état après les crues importantes. Les autres parties des cours d'eau doivent être entretenues par les propriétaires privés.

De nombreux tronçons de cours d'eau n'ont plus été entretenus depuis plusieurs décennies. Le rôle d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est de rappeler leurs obligations à ces propriétaires et de faire respecter les règles édictées par le Code de

l'Environnement. Comme le débroussaillage prévient les incendies, l'entretien est l'action prioritaire en matière de prévention des inondations. Les événements météorologiques intenses donnent lieu à des crues importantes, qui entraînent notamment une forte érosion, des chutes d'arbres ou des obstructions par l'accumulation de branchages. Les déchets jetés par des personnes indécates sur les voiries ou sur les zones de ruissellement finissent également dans les cours d'eau (mégots de cigarettes, papiers bouteilles...). L'incivilité peut avoir de graves conséquences sur l'écoulement des crues et la qualité des eaux : abandon de scooters, de machines à laver, de canapés, de gravats, de végétaux coupés en bordure de berge et déversements de substances polluantes. Lors d'un coup de vent, de nombreux déchets finissent également dans les cours d'eau. Ces déchets provoquent des obstructions et influent sur le débit des cours d'eau.

Chiffres clés :

- **220 kms de cours d'eau à contrôler**
- **9 millions d'euros consacrés en 2021 aux dépenses d'équipements pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations**
- **3 barrages + 1 bassin écrêteur**
- **8 kms de système d'endiguement sur le Reyran**

DÉJÀ 4 OUVRAGES HYDRAULIQUES POUR PROTÉGER DES INONDATIONS

Sur le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération plus de 190 hectares de zones urbaines sont fortement exposées aux risques d'inondations sur les communes de Fréjus et Saint-Raphaël. Afin de protéger ces zones, des ouvrages ont été construits. Ils permettent de stocker les eaux de pluie et de ruissellement en amont des zones urbaines de Fréjus et de Saint-Raphaël et limite les débordements de la Garonne, du Pédégal et du Valescure. Ces ouvrages sont régulièrement entretenus et des vidanges sont réalisées afin de vérifier l'état de la partie immergée. Deux types de construction existent : les barrages et les bassins.

Qu'est-ce qu'un barrage ?

Un barrage est un ouvrage hydraulique établi en travers du lit d'un cours d'eau, retenant ou pouvant retenir de l'eau. Cet ouvrage hydraulique n'est pas inerte. Il vit, travaille et vieillit en fonction des efforts auxquels il est soumis. Les retenues des barrages écrêteurs de crues sont vides. Deux des trois barrages de la Communauté d'agglomération possèdent tout de même une petite retenue permanente utile à la pêche et à la défense contre les incendies.

Qu'est-ce qu'un bassin ?

Un bassin est généralement un ouvrage construit en périphérie ou en dérivation d'un cours d'eau. Les retenues des bassins écrêteurs sont vides en dehors des crues.

LES OUVRAGES HYDRAULIQUES EXISTANTS

Le Barrage des Cous sur la Garonne



Barrage réceptionné en 1979

Retenue d'une capacité maximum de 2 100 000 m³

Longueur : 200 m

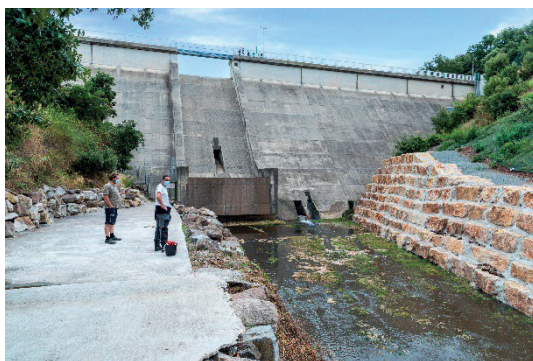
Hauteur : plus de 20 m

Le Barrage du Peyron sur la Garonne



Barrage réceptionné en 2008
Retenue d'une capacité maximum de 48 000 m³
Longueur : 115 m / Largeur : 3,5 m
Hauteur : 5 m

Le Barrage du Saint-Esprit sur le Valescure



Barrage réceptionné en 1984
Retenue d'une capacité maximum de 585 000 m³
Longueur : 124 m
Hauteur : plus de 20 m

Le Bassin du Castellas sur le Pédégal



Bassin réceptionné en 2005
Retenue d'une capacité maximum de 31 500 m³
Longueur : 60 m
Hauteur : 3,5 m

DES OUVRAGES ET DES COURS D'EAU SOUS SURVEILLANCE

En tant que gestionnaire d'ouvrages hydrauliques tels que les barrages, Estérel Côte d'Azur Agglomération a l'obligation de surveiller les cours d'eau sur lesquels ces ouvrages sont construits.

Afin de mener à bien sa mission de surveillance des ouvrages hydrauliques et des cours d'eau de la Garonne, du Pédégal et du Valescure, Estérel Côte d'Azur Agglomération a mis en place des outils lui permettant d'être informée de la météo mais aussi de connaître en temps réel le niveau des rivières. Ce système d'annonce de crue permet d'avertir le plus tôt possible les mairies et ainsi d'anticiper une possible inondation.

Le dispositif d'annonce de crue d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est constitué d'un système de prévention météorologique et d'un réseau de télémessure.

Exemples d'équipements du futur bassin de Vaulongue



3 radars pour la mesure des niveaux d'eau de la retenue et du cours d'eau de la Garonne



3 mats pour l'éclairage et la vidéo afin de télésurveiller l'ouvrage en tout temps



1 pluviomètre pour avoir une mesure pluviométrique locale

Le bassin de Vaulongue sera également équipé de :

- **3 piézomètres pour la mesure des niveaux de la nappe dans le sol ;**
- **1 local technique avec un automate pour la supervision de l'instrumentation de l'ouvrage.**

Un rôle d'alerte pour les villes

Le croisement des informations météorologiques et des données de terrain permet ainsi de réaliser un diagnostic hydrométéorologique qui est transmis prioritairement aux communes où sont positionnés les ouvrages hydrauliques mais également à titre d'information à l'ensemble du territoire.

Estérel Côte d'Azur Agglomération dispose dans chaque commune de plusieurs interlocuteurs qui sont appelés veilleurs communaux. Ces personnes sont chargées de la réception et du suivi de l'alerte sur le territoire communal. Ils sont en contact avec leur Maire qui est le Commandant des opérations de secours. Lui seul prendra la décision d'une évacuation de la population en cas de crise grave (au titre de son pouvoir de police régit par le code général des collectivités territoriales).

Le rôle de la Communauté d'agglomération pendant la crise est de tenir informées les veilleurs de la situation météorologique et hydrologique instantanée et à venir. En tant que gestionnaire d'ouvrages hydrauliques, l'agglomération a l'obligation de prévenir et d'informer en continu les autorités détentrices d'un pouvoir de police. Cette obligation est limitée aux bassins versants de la Garonne, du Valescure et du Pédégal.

Estérel Côte d'Azur Agglomération informe cependant l'ensemble de ses communes membres sur les conditions météorologiques au titre de l'entraide intercommunale.

Les veilleurs communaux quant à eux gèrent la remontée de l'information auprès des différents acteurs concernés par le Plan Communal de Sauvegarde (Maire, pompiers...). En fonction du niveau d'alerte estimé (veille, vigilance, pré-alerte, alerte), une procédure de secours adaptée est mise en œuvre par la Mairie avec le soutien de l'entreprise PREDICT, si l'inondation est localisée sur une commune ou par le Préfet, si l'inondation concerne plusieurs communes (Plan OR-SEC par exemple).

DE FUTURES RÉALISATIONS A L'ÉTUDE

Le bassin de Vaulongue est l'un des deux ouvrages écrêteurs de la Garonne cofinancés par l'Etat au titre du Fonds Barnier sous l'action 43 inscrite dans le Programme d'Actions de Préventions des Inondations (PAPI) de l'Argens et des Côtiers de l'Estérel. Le second ouvrage, le barrage de l'Aspé, est en phase d'étude de projet. Le lancement de la consultation pour la passation d'un marché public de réalisation des travaux est prévu en avril-mai 2022.

Sur la basse vallée de l'Argens : les actions « étude de scénario d'aménagement » et « solutions de rétention en amont », ont été menées, mais les résultats peu probants quant à l'efficacité des solutions proposées conduisent à revoir la stratégie de prévention des inondations en proposant des aménagements alternatifs : autres ouvrages de rétention, enlèvement de remblais, amélioration du ressuyage (vidange) des Zone d'Expansion des Crues...

Une étude de définition de travaux est en cours sur le bassin versant des cours d'eau de la Garonne, du Pédégal et du Valescure. Ces travaux visent à réduire le risque d'inondations, la vulnérabilité en déplaçant et en adaptant certains bâtis, mais également en renaturant et en restaurant les cours d'eau en respectant les objectifs de « bon état des eaux » du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Cette étude, en cours, est une révision profonde du schéma directeur de lutte contre les inondations que la Communauté d'agglomération a adopté en 2007. Un dispositif visant à protéger des inondations devrait également être mis en place prochainement. Il permettra aux habitations identifiées en zone inondable de bénéficier de travaux pris en charge à 80 %.

À propos d'Estérel Côte d'Azur Agglomération

Estérel Côte d'Azur Agglomération rassemble 5 communes : les Adrets de l'Estérel, Fréjus, Puget sur Argens, Roquebrune-sur-Argens et Saint-Raphaël. Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), l'agglomération est administrée par un conseil communautaire composé de 48 élus.

Depuis le 11 juillet 2020, elle est présidée par Frédéric Masquelier, Maire de Saint-Raphaël. Grâce aux transferts de compétences des communes (compétences obligatoires, optionnelles ou facultatives), Estérel Côte d'Azur Agglomération gère de nombreux domaines tels que les déchets, le développement économique, les transports, l'environnement, l'habitat, ou encore la gestion de l'eau pour améliorer le quotidien de plus de 116 000 habitants. Pour accroître l'attractivité du territoire, la Communauté d'agglomération soutient l'action de l'Agence de promotion touristique Estérel Côte d'Azur. Le théâtre intercommunal Le Forum propose une offre culturelle de qualité dont la programmation intègre des spectacles hors les murs dans les communes du territoire.

Retrouvez toute l'information d'Estérel Côte d'Azur Agglomération sur [esterelcotedazur-agglo.fr](https://www.esterelcotedazur-agglo.fr) et facebook.com/esterelcotedazur.agglo

Estérel
côte d'azur
AGGLOMÉRATION

Direction de la Communication

Tél. : +33 (0)4 94 19 81 41 – communication@esterelcotedazur-agglo.fr

Relations Presse : Alexandre DEMESY

Tél. : +33 (0)4 83 09 80 51 – a.demesy@esterelcotedazur-agglo.fr